



ASSOCIATION DES AMIS  
DU PEINTRE DIEUDONNÉ JACOBS

Villa Josette  
46 square Dieudonné Jacobs  
83130 La Garde

## 22<sup>e</sup> Grand Prix Dieudonné Jacobs 21 - 29 avril 2010

Prix figuratif

*organisé en collaboration avec la Ville de La Garde - Var*

### RÈGLEMENT

#### Article I

L'association des Amis du Peintre Dieudonné Jacobs a créé en 1988 son Prix Artistique Figuratif Dieudonné Jacobs pour les échanges Franco-Belges. Son but est de perpétuer la mémoire du peintre tout en permettant l'ouverture, le rapprochement, la confrontation, l'affirmation et l'échange des cultures au-delà des frontières.

#### Article II

Le prix a lieu alternativement tous les deux ans :

- à La Garde (France) les années paires
- à SPA (Belgique) les années impaires

Le Grand Prix Artistique Dieudonné Jacobs 2010 aura lieu du 21 au 29 avril 2010, dans le hall Dieudonné Jacobs - Maison Communale Gérard Philippe - rue Charles Sandro à La Garde.

**L'inauguration aura lieu le mardi 20 avril à 18h30.**

#### Article III

Ce prix est ouvert à tous les peintres figuratifs.

Chaque artiste pourra présenter 2 œuvres (hauteur maximum 2m).

**Un droit de participation fixé à 40€ (chèque à l'ordre de l'association) devra être retourné avant le vendredi 19 mars 2010 accompagné du bulletin d'inscription et d'un CV au Service Culturel : Hôtel de ville - BP 121 - 83957 La Garde Cedex.**

#### Article IV

Le comité d'organisation comprend : les membres de l'association auxquels s'ajoutent l'adjoint à la Culture et le Service Culturel de la Ville de la Garde.

Le jury est composé de personnalités du monde artistique et culturel.

## Article V

Les œuvres devront porter au dos une étiquette précisant : le nom et l'adresse de l'artiste, le titre et le prix de vente.

Chaque toile devra être impérativement équipée du système d'accrochage. L'encadrement reste facultatif.

## Article VI

**Le dépôt des œuvres se fera les 15 et 16 avril de 15h à 18h**

à la salle 105 - maison communale Gérard Philippe - rue Charles Sandro.

Les œuvres expédiées (à la charge du participant) devront arriver avant le 16 avril. L'accrochage s'effectuera par le comité d'organisation.

Le retrait des œuvres s'effectuera à l'issue du salon le vendredi 30 avril de 9h à 12h. Les réexpéditions se feront dans l'emballage initial à la charge de l'artiste.

## Article VII

- 1<sup>er</sup> prix : Prix Dieudonné Jacobs, 1000€ + une exposition à SPA (Belgique) (1)
- 2<sup>e</sup> prix : Prix de l'Association, 300€ (2)
- Prix Ville de La Garde
- Prix Galerie Saint Louis
- Prix Côté Arts

*(1) Le lauréat exposera à SPA en août 2010, aux frais de l'association.*

*L'artiste devra être présent pendant la durée de l'exposition ; il aura à sa charge ses frais de déplacement et celui de ses œuvres.*

*L'attribution du Prix est conditionnée impérativement au respect de cette obligation : le refus ou désistement du lauréat entraînerait l'annulation pure et simple de ce prix.*

*(2) Le lauréat exposera 2 ou 3 tableaux à Spa en août 2010.*

## Article VIII

L'association et la Ville de La Garde déclinent toute responsabilité quant aux pertes, vols, détériorations, incendie....

Chaque artiste peut s'il le désire contracter une assurance.

**L'association tiendra les permanences aux jours et heures d'ouverture au public.**

## Contact :

**Service culturel : Magali Moussu 04 94 08 99 19**

**Hôtel de Ville - BP 121 - 83957 La Garde cedex**

